

ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR
Société anonyme au capital de 14.234.997,50 euros
Siège social : Spaces Les Halles - 40, rue du Louvre 75001 Paris
RCS Paris B 602 036 782

C O M M U N I Q U E

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES 2019

Paris, le 18 juin 2021

Suite à l'arrêté des états financiers sociaux et consolidés le 15 janvier 2021 par l'Administrateur Provisoire, assisté de l'Administrateur Judiciaire, le Rapport Financier Annuel 2019 de la société ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (ci-après la « Société ») a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers et publié sur le site de la Société, le 21 janvier 2021.

La Société avait demandé et obtenu de Monsieur le Président du Tribunal de commerce de Paris divers reports de la date limite d'approbation des comptes 2019 par l'Assemblée Générale annuelle, dont le plus récent au 30 juin 2021. Suite à diverses difficultés d'ordre administratif ce délai n'a pas pu être tenu, comme indiqué dans le communiqué de la Société du 31 mai 2021.

Ceci rappelé, l'Administrateur Provisoire et l'Administrateur Judiciaire informent les actionnaires de la Société que l'Assemblée Générale ordinaire, appelée à statuer notamment sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se tiendra le **vendredi 23 juillet 2021, à 10 heures, en présentiel**, au Centre de conférence Comet Richelieu situé 35, rue Saint-Marc - 75002 PARIS.

Toutefois, eu égard à la circulation du virus Covid-19 et aux préconisations du Gouvernement, les actionnaires sont invités à la plus grande prudence et à **voter par correspondance ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée**, en utilisant le formulaire prévu à cet effet qui sera disponible dans la rubrique dédiée du site <http://www.eem-group.com>.

Pour les actionnaires qui souhaiteraient assister physiquement à l'Assemblée, il est rappelé que leur accueil est subordonné au respect des gestes barrières posés par le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021, modifié par décret n°2021-724 du 7 juin 2021, prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire. En fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux, les modalités d'organisation de l'Assemblée pourraient évoluer.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale 2021 sur le site de la Société <http://www.eem-group.com/infos-financiere-regleentees>

Compte tenu des mesures sanitaires, les actionnaires sont invités à privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique à l'adresse suivante : assembleegenerale@eem-group.com.

L'avis préalable de réunion, comportant l'ordre du jour et le texte des résolutions ainsi que les conditions et modalités de participation et de vote à l'Assemblée, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 18 juin 2021.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de cette Assemblée seront disponibles, au siège social, dans les délais légaux et dans le respect des mesures sanitaires.

Tous les documents et informations prévus à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce pourront également être consultés sur le site de la Société <http://www.eem-group.com> à compter du vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée, soit le 2 juillet 2021.

À propos d'Electricité et Eaux de Madagascar

Electricité et Eaux de Madagascar, holding financier diversifié (immobilier, papier, casinos) est coté sur le marché Eurolist C NYSE Euronext Paris (ISIN FR0000035719).

Electricité et Eaux de Madagascar détient la Société Anonyme Immobilière Parisienne de la Perle et des Pierres Précieuse - SAIP, agissant directement et indirectement via la SNC Paris Croix des Petits Champs, et la SARL Les Vergers, société immobilière ayant la qualité de marchand de biens. Electricité et Eaux de Madagascar détient une participation dans Gascogne qui en fait un des plus importants actionnaires de cette société cotée sur Eurolist C.